

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - 9447 - 2016 B 00085 - 817 755 655 - 10 PSTA

2033A - Bilan simplifié

1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFip N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
Annexe du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 10 PSTA

Néant

Adresse de l'entreprise 10 PLACE SAINT ANNE 35000 RENNES

Numéro SIRET* 8 1 7 7 5 5 6 5 5 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

Exercice N° clos le
31/08/2024

ACTIF	Brut	Amortissements-Provisions	Exercice N°	
			2	3
Immobilisations incorporelles	010 701 000	012	701 000	
Fonds commercial*				
Autres*	014	016		
Immobilisations corporelles*	028 409 390	030 339 153	70 236	
Immobilisations financières* (1)	040 210	042	210	
	044 1 110 600	048 339 153	771 446	
Total I (5)				
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
Marchandises*	060 14 487	062	14 487	
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	064	066		
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés*	068 232	070	232	
Autres* (3)	072 35 958	074	35 958	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	080	082		
DISPONIBILITÉS	084 22 936	086	22 936	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE*	092 8 076	094	8 076	
Total II	096 81 691	098	81 691	
Total général (I + II)	110 1 192 292	112 339 153	853 138	
Exercice N° NET				
PASSIF				
CAPITALS PROPRES				
Capital social ou individuel*		120	40 000	
Écarts de réévaluation		124		
Reserve légale		126		
Reserves réglementées*		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)*	131	132		
Report à nouveau		134 (354 808)		
Réultat de l'exercice		136 (274 636)		
Subventions d'investissement		137		
Provisions réglementées		140		
Total I		142 (589 445)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		154		
Emprunts et dettes assimilées		156 92 054		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés*		166 88 329		
Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169	172 73 385		
Comptes courants d'associés		173 1 188 452		
Autres dettes		175 360		
Produits constatés d'avance		174		
Total II		176 1 442 583		
Total général (I + II + III)		180 853 138		
DETTE(S) (4)				
RÉSULTAT				
Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195 50 863	
(1) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 58 187	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Le 16/06/25

Dépôt N°

9647



2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMpte de résultat simplifié de l'exercice (en liste) DGFIP N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise SARL 10 PSTA		Neant		
			Exercice clos le 31/08/2024	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises*	dont export et livraisons	209	210 611 930	
Production vendue	biens	215	214	
Production stockée*	services*	intracommunautaires	217 218 19 922	
Production immobilisée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)		222	
Subventions d'exploitation reçues	produits finis et en cours de production		224	
Autres produits			226 500	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232 632 510	
ACHATS DE MATERIAUX				
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234 170 558	
Variation de stocks (marchandises)*			236 (5 681)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238 (11 691)	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
Autres charges externes*	(dont crédit bail immobilier)	242 275 942		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	244 25 944		
Remunerations du personnel*		250 268 311		
Charges sociales (cf renvoi 380)			252 61 431	
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art 39, 1-2° al 3 du CGI))	254 256 14 824		
Dotations aux provisions				
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259 262 3 888		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260		
		Total des charges d'exploitation (II)	264 803 538	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270 171 027	
Produits financiers		(III)	280 5	
Produits exceptionnels		(IV)	290 2 142	
Charges financières		(V)	294 59 132	
Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PMI, innovantes (art 217 octies))	347 300 46 624		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D))	348		
Impôts sur les bénéfices*		(VI)	306	
2 - BÉNÉFICE OU Perte : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310 274 636	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col 1 le déficit comptable col 2	312	314 274 636	
Remunerations et avantages personnels non deductibles*		316		
Amortissements excédentaires (art 39-4 C G 1) et autres amortissements non deductibles		318		
Provisions non deductibles*		322		
Impôts et taxes non deductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)		324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des épargnes et des associés	(dont intérêts excédentaires des épargnes et des associés)	247 248 330 177		
Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de remboursement (art 23, 6° sexies D))	249 251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Entreprises nouvelles (44, sexies)	ZFU 44, autres A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	IEI 44, autres A)	989		
ZRD (44, terdecies)	ZRR 44, quindecies	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44, duodecies)	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44, quaterdecies)	Zone de développement prioritaire 44, septdecies	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44, tertiades)				
Créance due au report en arrière du déficit	Dont deduction exceptionnelle (art 39 décies C)	647	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 décies)	Dont deduction exceptionnelle (art 39 décies D)	648		
Dont deduction exceptionnelle (art 39 décies A)	Dont deduction exceptionnelle (art 39 décies F)	649		
Dont deduction exceptionnelle (art 39 décies B)	Dont deduction exceptionnelle (art 39 décies G)	641		
Dont deduction exceptionnelle (art 39 décies E)	Deduct. exception simulateur de conduite (art 39 décies E)			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS	Benefice col 1	352	354 274 479	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière	356		
	Déficits antérieurs reportables *	4 611 647 dont imputés sur le résultat	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Benefice col 1	370	372 274 479	
	Déficit col 2			

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)**

(ligne 1 à 1)

N° 2033-B

SARL 10 PSTA
10 PLACE SAINT ANNE
35000 RENNES

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 10 PSTA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 853 139 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 274 637 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

|--|--|--|--|--|

Valeurs brutes

Immobilisations incorporelles	701 000			701 000
Immobilisations corporelles	434 165	58 188	82 963	409 390
Immobilisations financières	210			210

Amortissements & provisions :

Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	365 386	14 971	41 203	339 154
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

|--|--|--|--|--|

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste			
Virements de l'actif circulant			
Acquisitions	58 188		58 188
Apports			
Créations			
Réévaluations			

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste	41 760		41 760
Virements vers l'actif circulant			
Cessions	41 203		41 203
Scissions			
Mises hors service			

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés	701 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Éléments achetés	701 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 268 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations
Prêts
Autres

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés	232	232
Autres	35 959	35 959
Capital souscrit - appelé, non versé		
Charges constatées d'avance	8 077	8 077

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE 1 719

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000 EURO décomposé en 40 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 442 584 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	92 054	41 191	50 864	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 330	88 330		
Dettes fiscales et sociales	73 386	73 386		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 188 814	1 188 814		
Produits constatés d'avance				
<hr/>				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	92 113			
(**) Dont envers les associés	1 188 453			

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

L'associé HOLDOZ a consenti à la société 10 PSTA un abandon de compte courant à hauteur de 235 000€.

Notes sur le bilan**Charges à payer**

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	18 385
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLTL CRÉDIT	44
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	57 637
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	10 579
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	2 313
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	15 040
TAXE D APPRENTISSAGE	158

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	8 077
-----------------------------	-------

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

Ventes de produits finis		
Ventes de produits intermédiaires		
Ventes de produits résiduels		
Travaux		
Etudes		
Prestations de services		
Ventes de marchandises	611 990	611 990
Produits des activités annexes	19 922	19 922

10 PSTA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 40.000 euros

Siège social : 10 Place Sainte-Anne
35000 RENNES

817 755 655 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

**Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associée unique en date du 28 février 2025**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 274.636,50 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 274.636,50 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : - 274.636,50 euros

TOTAL : - 274.636,50 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Pour extrait certifié conforme

La Gérance

